



Le Fonds des Vuille

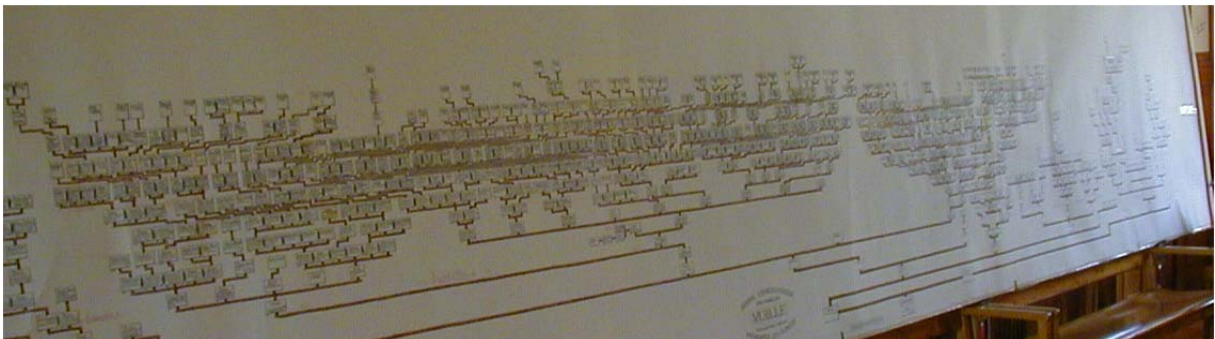
- C'est quoi ce Fonds dont on entend parler tous les deux ans et qui réunit les Vuille dans leur commune d'origine le jour de l'Ascension ?
- Oh ! c'est une vieille histoire... Le 14 avril 1474, notre ancêtre Jeannin Vuille, maire de La Sagne, reçoit de Jean d'Aarberg, comte et seigneur de Valangin, le droit de faire paître son bétail dans la combe des Cugnets, du Mont-Dar à la Charbonnière. Pour la somme de 32 florins d'or !
- Et, où est le problème, pourquoi ce Fonds ?
- J'y viens ! Les gens de Boudevilliers et des Hauts-Geneveys prétendent, eux aussi, mener leur bétail dans cette combe... Jeannin d'abord, puis ses descendants, vont alors avoir bien des difficultés pour faire respecter leur droit de pâture. De nombreux procès empoisonneront dès lors les relations de la famille Vuille avec les gens des Geneveys sur Fontaines. Et cela pendant plus de deux siècles !
- Par exemple ?
- En 1529 déjà, un procès conduit les Vuille devant la justice de Valangin : les gardes-champêtres de la commune du Val-de-Ruz prennent en otage le bétail des Vuille qui paissait dans la combe du Mont-Dar. Mais ce procès va confirmer le droit octroyé par Jean d'Aarberg. En 1556, un nouveau procès oblige les deux parties à poser des bornes, afin de bien délimiter les pâturages concernés. Suivent d'éternelles chicanes et d'autres procès (1602, 1693, 1694 et 1695)...
- Et toujours pour les mêmes raisons ?
- Oui, et c'est ce droit de pâture constamment remis en question qui va conduire les Vuille à conclure deux pactes d'association, en 1632 et en 1693, puis à créer ce fameux Fonds en 1716.
- On y arrive...
- Oui, plaider devant la justice, cela avait un coût. Et ce Fonds, alimenté par les descendants de Jeannin Vuille, devait d'abord servir à couvrir ces frais.
- Et ces procès continuels vont durer jusqu'à quand ?
- Les Vuille, fatigués par toutes ces procédures vont louer, dès 1697, puis vendre, en 1734, leur droit de pâture dans la combe des Cugnets... Ils vendent également les mêmes droits qu'ils possédaient aux Pradières en 1750, et ceux des Neigeux en 1751. Au cours des années, grâce à ces locations et à ces ventes, le Fonds des Vuille augmentera...
- A propos de ce Fonds, pourquoi tous les Vuille de La Sagne n'en sont-ils pas membres ? Et qui sont les « bons » Vuille ?
- Quand ils ont fait acte d'association, et quand il s'est agi de plaider, tous les Vuille ne voulurent pas cotiser pour cela. Les « bons », comme vous dites, sont les descendants des 11 familles qui ont créé ce Fonds et qui se réunissent à La Sagne les années impaires, donc en 2011, le jour de l'Ascension.
- Et les filles, pourquoi ne sont-elles pas membres du Fonds ?
- C'est une tradition héritée du passé... D'ailleurs, primitivement, les règlements étaient encore plus restrictifs. Lors des décisions, seuls 11 suffrages étaient reconnus, un seul par famille. Par la suite, les garçons ont pu prendre part aux délibérations, mais seulement après le décès de leur père. Le règlement actuel et qui n'a que peu évolué n'admet comme membres du Fonds que les garçons, descendant de Jeannin Vuille et faisant partie des 11 familles unies par association. Ils peuvent être inscrits, dès l'âge de 20 ans, dans le registre généalogique propre à la famille.
- Vous ne vous réunissez donc que tous les deux ans ?
- Oui. Cependant, le Comité siège au moins une fois de plus pour s'occuper des affaires courantes et surtout pour préparer l'Assemblée générale. Mais autrefois, les membres du Fonds se réunissaient plus souvent. Par exemple, le dimanche, en sortant du Temple et à la simple demande du caissier, les membres présents au culte étaient priés de se rendre au Café du Cerf pour traiter de questions administratives, de prêts, de remboursements, de secours à des familles en difficulté, de dons... Au cours des années, la destination du Fonds a donc bien changé !



- Le Fonds était sollicité pour des dons ?
- Oui. Et en voici quelques exemples. En 1827, il a fait faire à ses frais une cloche pour l'Ecole. Il a également participé financièrement à la construction du Collège en versant 100 Louis d'or répartis sur 4 années ! En 1843, le Fonds a souscrit à un don de 50 Louis lors de la création de l'Hospice pour les vieillards et a participé pendant 5 ans à l'entretien des pauvres qui y étaient placés... En 1849, le Fonds a aussi acheté le terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière. En 1859, il a offert l'orgue du Temple à la Communauté pour le prix de 7200 francs et a payé le traitement de l'organiste pendant plusieurs années. En 1888, la Société d'Instruction Mutuelle a reçu l'aide du Fonds pour installer le musée dans les combles du Collège...
- Le fortune du Fonds était donc importante ?
- Au XIXe siècle, 50000 francs, cela représentait une somme plutôt importante, d'où les nombreuses sollicitations. Et les intérêts beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui reconstituaient régulièrement la fortune du Fonds. Actuellement, à l'Ascension, les 135 membres inscrits ne viennent plus à La Sagne pour toucher leur part mais plutôt pour rencontrer leurs cousins proches ou lointains et visiter leur Commune d'origine.
- Combien se déplacent-ils encore ?
- En 2009, nous étions 56, venus de toute La Suisse et même de France. Et cela, sans envoyer la moindre convocation ! Les membres habitant le village ne sont plus que 2... Plusieurs inscrits ont émigré et vivent notamment en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis, au Chili, en Israël...
- On parle aussi d'un arbre généalogique extraordinaire !
- Effectivement, depuis 1954, la famille a fait établir par l'un de ses membres, feu Raoul, un imposant arbre. Il mesure 6.68 m. et sera exposé à la Grande Salle de La Sagne le 2 juin 2011, comme à chacune de nos Assemblées bisannuelles. Les Sagnards et les lecteurs intéressés pourront le voir ce jour-là, entre 11 heures et midi. Et depuis le 12 février 2004, nous sommes présents sur la toile. Alors, si l'envie vous prend d'en savoir encore plus, visitez notre site internet (<http://fonds-des-vuille.ch>).

André Maurice, fils de feu Maurice Edouard
(On m'appelle ainsi, lors de l'Assemblée de l'Ascension).

Source : Le Fonds des Vuille, travail rédigé par Raoul (1901-1987)



Une partie de l'arbre généalogique des Vuille